

# ANGY INFOS

AVRIL 2019

## DANS CE NUMÉRO :

ÉDITORIAL DE MADAME LE MAIRE	1
RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES FINANCES COMMUNALES	2 - 4
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019	4
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2019	4 - 6
BUDGET PRIMITIF 2019	5 - 6
ACTUALITÉS DU PREMIER TRIMESTRE 2019	6 - 10
LE CLUB DE TENNIS DE TABLE	11
AGENDA D'AVRIL À JUIN	12

## DES FINANCES COMMUNALES SAINES

**P**arce qu'il était pertinent de faire un point à un an des élections municipales et pour mettre fin aux rumeurs alarmistes sur les finances de la commune, j'ai demandé à un expert indépendant une analyse complète de la trésorerie d'Angy depuis 2012. Il a expliqué le résultat de son étude aux conseillers municipaux puis au public lors du conseil municipal du 28 février consacré à l'adoption du budget 2019. Vous retrouverez sa synthèse dans ce bulletin.

### Pas d'emprunts nouveaux

Rassurez-vous, les finances de la commune sont bonnes ! Evidemment, nos réserves baissent car nous avons fait beaucoup d'investissements afin de créer des services et réhabiliter le patrimoine délaissé, mais sans contracter d'emprunt. Nous avons donc tout financé sur nos ressources propres, ce qui est rare pour un village. Sur le site de la mairie ([www.mairieangy.fr](http://www.mairieangy.fr)) et la page Facebook officielle « Mairie d'Angy », vous retrouverez l'analyse complète et la synthèse de l'expert.

Si l'état des finances communales est sécurisant, la rentrée scolaire de septembre sera marquée par la fermeture d'une classe, annoncée par l'Inspection académique dès octobre 2018. Quand nous sommes

arrivés en mairie en 2014, il n'y avait plus que 86 enfants en 4 classes. L'inspection avait prévenu qu'à partir de 83 écoliers il nous faudrait fermer une classe.

### Retour à 4 classes

En créant la cantine dès septembre 2014 puis le périscolaire en 2015, nous avons stoppé cette hémorragie. Des parents angeylois, qui scolarisaient logiquement leurs enfants ailleurs pour bénéficier de services, les ont inscrits dans notre commune. Il vous faut savoir que pour chaque enfant scolarisé dans une autre commune nous devons la dédommager en frais de scolarité. Ainsi, en 2014, nous avons réglé 31 645 € pour des petits angeylois « expatriés » ! Mais grâce aux nouveaux services et au travail de Patricia Callard, 2<sup>e</sup> adjointe, qui a épluché toutes les dérogations, nous avons enregistré un afflux d'élèves.

Parallèlement, les frais dus aux communes accueillantes ont chuté : 28 288 € en 2015, 23 706 € en 2016, 15 882 € en 2017, 10 218 € en 2018. Et en 2019, il ne nous reste plus que 4 938 € à régler : il s'agit de la dernière échéance des frais de scolarité que l'ancienne municipalité devait à Mouy.

Pendant ce temps, l'effectif de l'école a atteint 119 écoliers, ce qui nous a obligé à créer une 5<sup>e</sup> classe.

Sachant que ce pic était provisoire, nous avons opté pour la location d'un préfabriqué. Car en deux ans, nous allons perdre presque 40 enfants de CM 2 pour l'accueil de seulement 20 petits en maternelle.

### Événements en série

Plus souriant, l'agenda en dernière page vous rappellera les événements festifs, culturels et économiques que nous vous proposons à Angy avec de la zumba, le 1<sup>er</sup> salon des jeux, la bourse aux fleurs et la brocante. Suivront la fête communale, les 75 ans de la libération, la Journée des associations, le 7<sup>e</sup> Tir aux peluches, les 3<sup>e</sup> journées western Angy-city et le 2<sup>e</sup> salon des autoentreprises. En attendant, je vous donne rendez-vous au jardin pédagogique pour des ateliers et la préparation du jardin partagé. ■



### MAIRIE PRATIQUE

4, place Henri-Barbusse  
60250 ANGY

☎ : 03.44.56.53.25  
✉ : [contact@mairieangy.fr](mailto:contact@mairieangy.fr)  
☎ : 03.44.56.86.20  
🌐 : [www.mairieangy.fr](http://www.mairieangy.fr)  
📍 : Mairie d'Angy

Service Jeunesse : 09.72.47.69.83

Service Etat civil - location de salles : 09.72.47.69.84

Service administratif : 09.72.47.69.81



Marie-Chantal NOURY  
Maire d'ANGY

## SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE FINANCIÈRE

La commune d'Angy a décidé de diligenter un spécialiste financier, en février 2019, afin d'effectuer une analyse des comptes de la commune sur la période 2012-2018.

Les objectifs de cette analyse étaient les suivants :

- ▶ **Éclairer l'ensemble des conseillers municipaux et la population sur la gestion communale ;**
- ▶ **Mettre en exergue les choix effectués par la municipalité depuis les dernières élections municipales ;**
- ▶ **Apporter de la transparence et de la sincérité dans la présentation des comptes communaux.**

### INTRODUCTION

Avant d'avancer dans l'analyse, il est important de préciser que la municipalité a été confrontée en 2014, suite aux élections, à deux difficultés importantes :

- Un rendez-vous a été organisé avec le Comptable public afin de faire le point sur l'affectation potentielle du résultat de l'année. Cet état faisait apparaître un déficit de fonctionnement reporté de 124 516 € lié notamment à un déficit de la section d'investissement de 161 931 € et des Restes à Réaliser (RaR) évalués à hauteur de 318 988 €. Le besoin total de financement était donc de 480 919 € selon la lecture du document effectué par les services de l'État. La commune a été dans l'obligation de vérifier la véracité des RaR et ainsi revoir l'affectation du résultat en conséquence.

Pour rappel un RaR ne s'inscrit que s'il a été constaté juridiquement l'année précédente, et la trésorerie d'une collectivité (ou d'un EPCI) ne peut pas être négative. C'est interdit conformément aux règles édictées dans le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). C'est le compte 515 qui permet chaque jour de faire un point sur la trésorerie disponible de la commune.

- L'obligation d'acheter un bien immobilier rue du Maire pour 145 000 €.

Comme dans toute commune, le budget est décomposé en deux sections :

- . **La section de fonctionnement**, représentant de manière simplifiée le quotidien de la commune ;
- . **La section d'investissement**, qui concerne l'ensemble des biens que la commune va créer, réhabiliter, moderniser ou acquérir.

**A/ Section de fonctionnement : une volonté de la municipalité d'entretenir les biens communaux et d'apporter de nouveaux services à la population.**

### 1/ Une évolution des dépenses maîtrisée

La commune a souhaité effectuer des dépenses de fonctionnement autour de deux axes :

- La réhabilitation et l'entretien des biens communaux ;
  - La création de nouveaux services à la population.
- Ainsi, dès l'année 2014, différents biens ont été concernés par cette volonté d'entretien, et plus précisément :
- ▶ La salle multifonction et la mairie ;
  - ▶ L'école ;

▶ Tous les logements et bâtiments communaux.

Il a ainsi été consacré 142 000 € sur 4 ans (2014-2018) aux **vérifications périodiques** (extincteurs, électricité, etc.). Jusqu'alors, aucun contrôle obligatoire de sécurité n'avait été effectué.

Au titre de la **mise en accessibilité** des lieux publics, une somme de 66 000 €, comprenant notamment la rénovation des sanitaires de l'école, a été utilisée dans le même temps.

Par ailleurs, un **bâtiment modulaire** chargé d'accueillir la 5<sup>e</sup> classe créée par l'Inspection académique a été mis en place à la rentrée de septembre 2016, pour un montant de 4 250 €, auquel s'ajoute depuis une location mensuelle de 720 €, soit 21 600 € à février 2019.

En parallèle, de nouveaux services ont été apportés à la population :

- ▶ **Le service Enfance-Jeunesse ;**
- ▶ **La restauration scolaire ;**
- ▶ **La mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) de 2014 à 2017 ;**
- ▶ **La mise en place depuis 2017 des Mercredis loisirs ;**
- ▶ **Le Centre de Loisirs d'été élargi sur quatre semaines, plus une semaine à chaque « petites vacances ».**

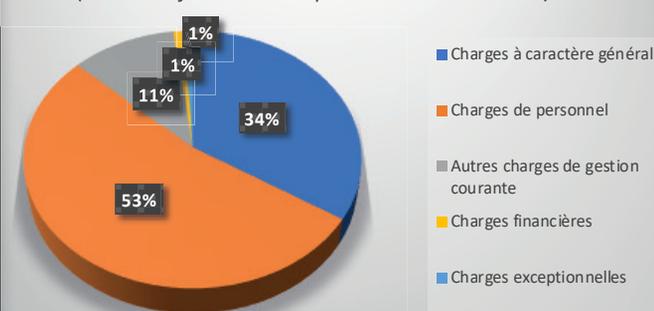
Ces services ont eu un coût humain (quatre agents ont été recrutés) qui vient à expliquer une évolution des charges de personnel d'un peu moins de 80 000 € entre 2014 et 2015. **Une fois les nouveaux services créés, il est à noter que la collectivité a connu une certaine stabilité. Les charges de personnel ont évolué de seulement 1,98 % en quatre ans, soit une évolution de 8 360 €.**

En parallèle, la commune a **souhaité attribuer à toutes les associations d'Angy des subventions dans le cadre d'un montant annuel de 30 000 € qui n'a jamais été dépassé.** La commune a par ailleurs **négocié avec la ville voisine de Mouy une réduction de sa dette de frais de scolarité non payés depuis 1998 qui a été ramenée de 80 000 € à 29 631 € à rembourser sur la mandature.**

**Enfin, les charges financières diminuent d'année en année, au regard d'une politique rigoureuse de gestion de l'emprunt. Les charges financières sont ainsi passées de 15 130 € en 2012 à seulement 8 420 € en 2018.**

### Dépenses de fonctionnement 2018

(hors transfert de la compétence assainissement)



Source : Compte administratif 2018 de la commune d'Angy.

# SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE FINANCIÈRE/SUITE

## 2/ Des recettes de fonctionnement stables et une volonté de limiter le recours à l'impôt

L'équipe municipale a fait son fer de lance de limiter le recours aux produits d'imposition pour financer les travaux et autres équipements de la commune.

A ce titre, en quatre exercices, les taux n'ont augmenté que de 2 % tous les ans.

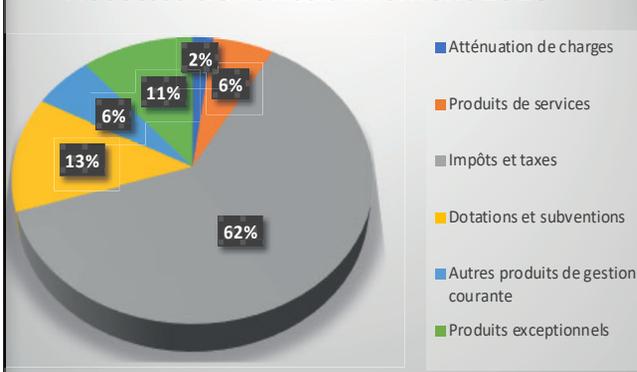
Dès l'année 2014, l'État a décidé de faire participer les collectivités territoriales à la baisse de la dette publique nationale. La commune a donc dû faire face à **une baisse de 57 % de sa dotation forfaitaire entre 2014 et 2018.**

Dotations	2012	2014	2016	2018
Forfaitaire	91 902 €	97 551 €	54 467 €	41 956 €
Solidarité rurale	9 385 €	11 086 €	13 377 €	15 453 €
De péréquation	2 979 €	3 596 €	7 958 €	25 659 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 266 €</b>	<b>112 233 €</b>	<b>75 802 €</b>	<b>83 058 €</b>

La baisse des aides de l'État en matière de contrats dit aidés a également handicapé les comptes de la commune. D'autre part, en regroupant des retards et impayés de loyers de logements communaux, des retards de paiements de restauration scolaire ainsi que la condamnation de l'association UDICA par le tribunal administratif d'Amiens à verser des dommages et intérêts à la commune que cette association a demandé à étaler dans le temps, ce sont 30 000 € qui font défaut dans les caisses de la commune.

**Tous ces facteurs de baisse des recettes n'ont pas empêché la commune de continuer sa politique d'entretien des biens communaux et la création de services nouveaux auprès de la population. La municipalité continuera à effectuer des choix mais souhaite maintenir la même qualité de service.**

### Recettes de fonctionnement 2018



Source : Compte administratif 2018 de la commune d'Angy.

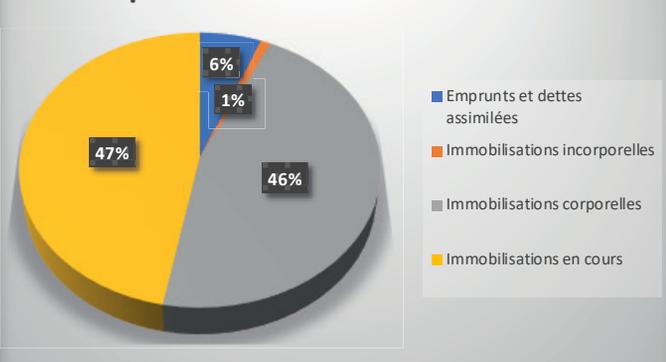
## B/ Une politique d'investissement adaptée à la taille de la commune et à ses besoins.

La municipalité a souhaité conserver une politique d'équipement constante depuis l'année 2014. Les dépenses ont ainsi oscillé entre 227 250 € et 196 228 € entre les années 2015 et 2018.

Cette politique d'équipement correspond de manière non exhaustive aux travaux suivants (hors subvention) :

- ▶ Voirie et sécurité routière (rues du Maire, Roger et Veuve-Robert, ralentisseurs, panneaux, miroirs) 190 110 € ;
- ▶ Patrimoine : achat d'une maison, terrains, biens sans-maître 160 060 € ;
- ▶ Vidéoprotection 71 360 € ;
- ▶ Ecole (chaudière, mobilier, fenêtres, informatique, création d'une classe, etc.) 66 440 € ;
- ▶ Accessibilité des bâtiments communaux 66 180 € ;
- ▶ Mairie et salle multifonction (station eaux usées, matériel mairie, local archives, alarme, volets, etc.) 59 200 € ;
- ▶ Église (réfection piles colonnes, projecteurs, achat mobilier, alarme, etc.) 52 470 € ;
- ▶ Plan Local d'Urbanisme (PLU) 44 650 € ;
- ▶ Véhicules et matériels techniques 42 480 € ;
- ▶ Réhabilitation de l'ensemble de l'éclairage public 38 490 € ;
- ▶ Création d'un City stade 26 000 € ;
- ▶ Stade (clôture, club-house, etc.) 19 960 € ;
- ▶ Matériel urbain (panneaux, affichage, mobilier) 18 714 € ;
- ▶ Illuminations de Noël 12 127 € ;
- ▶ Embellissement de l'abri de bus et du transformateur électrique 7 000 € ;
- ▶ Cimetière (ossuaire, informatisation, etc.) 6 960 € ;
- ▶ Sirène d'alerte 5 460 € ;
- ▶ Étangs (mobilier) 4 380 € ;
- ▶ Terrain de pétanque 2 670 € ;
- ▶ Jardin partagé 424 €.

### Dépenses d'investissement 2018



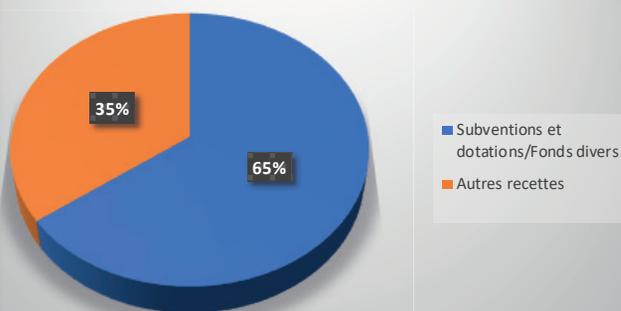
Cette politique d'investissement a été effectuée sans emprunt.

Afin de faire face à ses besoins en investissement, la commune a pu compter sur ses partenaires habituels que sont le **Département, l'Etat et la Région qui ont globalement versé une somme de 578 911 €** entre 2014 et 2018.

## SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE FINANCIÈRE/SUITE

Il est à noter que la commune a souhaité faire le choix de vendre deux biens qui tombaient en désuétude, à hauteur de 362 960 € en 2015 et 75 000 € en 2018.

### Recettes d'investissement 2018



### CONCLUSION

Après cinq années de mandat, le bilan des finances communales est donc marqué par la mise en place de services à la population qui n'existaient pas et une politique d'anticipation des besoins en matière d'entretien et de travaux concernant l'ensemble des biens communaux.

L'année 2019 sera consacrée à la finalisation de la dernière opération d'équipement prévue dans le programme municipal délivré en 2014, à savoir la reprise des trottoirs de la rue Roger-Salengro, opération qui était subordonnée aux travaux d'assainissement en cours durant ce premier semestre 2019. ■

**Thomas BORDONALI**  
Cadre territorial  
Consultant financier

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint le lundi 7 janvier, les élus se sont réunis à nouveau le lundi 14 janvier à 14 heures, en mairie. Patricia Callard a été élue secrétaire de séance.



• **Réfection de la rue de l'Église.** A l'unanimité, le conseil approuve le projet de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de l'Église évalué à 147 400,92 € selon le devis réalisé par la communauté de communes Thelloise. Une subvention d'investissement à hauteur de 40 % sera sollicitée auprès du Conseil départemental.

• **Reprise des trottoirs de la rue Roger-Salengro.** A l'unanimité, le conseil approuve le projet de requalification des trot-

toirs de la rue Roger-Salengro évalué à 34 232,27 € selon le devis réalisé par la communauté de communes Thelloise. Une subvention d'investissement à hauteur de 40 % sera sollicitée auprès du Conseil départemental.

• **Requalification du sol de l'aire de jeux de l'école.** A l'unanimité, le conseil approuve le projet de requalification du sol de l'aire de jeux de l'école communale évalué à 22 806,10 € selon le devis réalisé par l'entreprise Squire Services. Une subvention d'investissement à hauteur de 40 % sera sollicitée auprès du Conseil départemental.

La séance est levée à 14 h 15. ■

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2019

Les élus se sont réunis le jeudi 28 février 2019, à 19 heures, en mairie. Durant quarante minutes, Thomas Bordonali, consultant financier mandaté pour établir un bilan des finances communales de 2012 à 2018, a présenté ses conclusions et a répondu aux questions des conseillers.

Le public a alors pu s'installer dans la salle du conseil, et l'expert en finances des collectivités, présenté par le Maire Marie-Chantal Noury, a de nouveau

exposé sa synthèse (voir Pages 2 à 4) et a répondu à l'assistance. Au terme des échanges, la séance du conseil a été ouverte à 20 h 30, et Pascal Rouyère a été désigné secrétaire de séance.

• **Rétribution du consultant financier.** A l'unanimité (abstentions de Patrice Crépy avec pouvoir de Jérôme Le Cleguerec, de Kathia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau, et d'Alexandra Bosquet avec pouvoir de James Derozier), le conseil accepte de prendre en



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER/SUITE

charge une rémunération forfaitaire de 3 000 € concernant la réalisation de cette étude financière.

. **Compte administratif 2018.** A la majorité (3 votes contre, 4 abstentions et 6 votes pour au scrutin à bulletins secrets demandé par Manuel Boutigny), le compte administratif présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, Alain Martin, est adopté en l'absence du Maire. Il se présente ainsi :

Section de Fonctionnement. Dépenses : 1 182 386,31 € ; recettes : 944 821,62 € ; résultat 2018 : - 237 564,69 € ; report 2017 : 363 216,12 € ; résultat cumulé en Fonctionnement : 125 651,43 €.

Section d'Investissement. Dépenses : 268 115,93 € ; recettes : 264 986,83 € ; résultat 2018 : - 3 129,10 € ; report 2017 : 29 089,31 € ; résultat cumulé en Investissement : 25 960,21 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 151 611,64 €.

. **Compte de gestion 2018.** A l'unanimité (abstention de Mme Hembert + Mme Vessereau et de Mme Bosquet + M. Derozier), le conseil constate la similitude des chiffres de l'exercice 2018 avec ceux du compte de gestion de la Trésorière de Mouy et approuve ce compte de gestion.

. **Affectation du résultat de l'exercice 2018.** A l'unanimité (abstentions de MM. Crépy + M. Le Cleguerec et Boutigny, de Mme Hembert + Mme Vessereau et de Mme Bosquet + M. Derozier), le conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

► 125 651,43 € en recettes de Fonctionnement ;

► 25 960,21 € en recettes d'Investissement.

Le reste à réaliser étant de 57 349,41 €, le besoin total de financement est de 31 389,20 € (57 349,41 € - 25 960,21 €). Le conseil décide de transférer 31 389 € de l'excédent de Fonctionnement au compte d'Investissement 2019, le solde de 94 262,43 € restant affecté en recettes de Fonctionnement 2019.

. **Taux de l'imposition locale.** A la majorité (votes contre de M. Crépy + M. Le Cleguerec et de M. Boutigny, abstentions de Mme Hembert + Vessereau



et de M. Derozier), le conseil accepte comme les années précédentes d'augmenter les trois taxes locales de 2 % selon les taux suivants : taxe d'habitation 12,17 % (11,94 % en 2018) ; taxe foncière (bâti) : 23,46 % (23 % en 2018) ; taxe foncière (non bâti) : 56,99 % (55,88 % en 2018).

. **Budget primitif 2019.** A la majorité (votes contre de Mme Hembert et MM. Crépy + Le Cleguerec et Boutigny, abstentions de Mme Vessereau et Mme Bosquet + M. Derozier), le conseil adopte le budget primitif 2019. Il s'équilibre en section de Fonctionnement à 905 560 € et en section d'Investissement à 247 809 €.

. **Tarifs des services municipaux.** A la majorité (votes contre de Mme Hembert et MM. Crépy + Le Cleguerec et Boutigny, abstentions de Mme Vessereau et Mme Bosquet + M. Derozier), le conseil accepte la proposition de Mme le Maire de reconduire les tarifs de 2018 pour la location de la salle multifonction, la casse de la vaisselle, les tarifs du cimetière et du columbarium à compter du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019.

. **Subventions aux associations.** A la majorité (votes contre de MM. Le Cleguerec et Derozier, abstentions de MM. Crépy et Boutigny), le conseil accepte le versement d'une somme globale de 26 850 € de subventions à 10 asso-

ciations angloises (La vie qui chante, l'Amicale des Chasseurs et l'Amicale des Pêcheurs n'ont pas demandé de subvention) et 8 associations extérieures. MM. Martin et Rouyère, respectivement présidents de Détente et Amitié et de la section du Souvenir français, ne participent pas au vote concernant leur association.

- Football club d'Angy 1 700 € ;
- AJLA 800 € ;
- Comité des fêtes 17 000 € ;
- Cercle des jeux de réflexion 500 € ;
- L'Autre Rivage 250 € ;
- Tennis de table 700 € ;
- La Flèche au vent 1 500 € ;
- APE 150 € ;
- UNC 160 € ;
- UMRAC 160 € ;
- FNACA 160 € ;
- Amicale des Sapeurs-pompiers 200 € ;
- Croix-Rouge 150 € ;
- Patrimoine culturel et historique du canton de Mouy 400 € ;
- Collège de Mouy 160 € ;
- Sauveteurs de l'Oise 200 € ;
- Détente et Amitié 1 500 € ;
- Souvenir français 160 € et 1 000 € pour l'organisation du 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération d'Angy.

. **Projets d'investissement en 2019.** A la majorité (votes contre de M. Le Cleguerec, abstentions de Mme Hembert, MM. Crépy et Derozier), le conseil

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER/SUITE

adopte les projets d'investissement pour 2019 qui s'élèvent globalement à 220 809 €, dont 57 349 € de reliquat de 2018. Sont prévus :

- ▶ Frais d'études du Plan local d'urbanisme (PLU) 1 901 € (reste 4 746 € de 2018) ;
- ▶ Frais d'insertion PLU 3 058 € ;
- ▶ Licences et postes informatiques 4 154 € ;
- ▶ Création du City stade reste 26 000 € de 2018 ;
- ▶ Vidéoprotection 14 760 € ;
- ▶ Restauration de tableaux à l'église 17 959 € ;
- ▶ Dernière tranche de la refonte totale de l'éclairage public 20 000 € (reste 19 391 € de 2018) ;
- ▶ Changement des fenêtres de l'école communale 38 440 € ;
- ▶ Matériels informatiques, logiciels et autres 2 000 € ;
- ▶ Changement du sol de l'aire de jeux de l'école communale 27 400 € ;
- ▶ Reprise des trottoirs de la rue Roger-Salengro 41 000 €.

**. Demande de subvention pour le sol de l'aire de jeux de l'école.** A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à solliciter pour la reprise du sol de l'aire de jeux de l'école une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipe-

ment des territoires ruraux) à hauteur de 30 % du coût des travaux évalués à 22 806,10 €, soit 6 843 €.

**. Annulation d'une convention d'occupation précaire.** A l'unanimité, le conseil accepte à la demande de M. Philippe Faria d'annuler une convention d'occupation précaire de 3 parcelles et la recette prévue de 446,70 €.

**. Verbalisation électronique.** A la majorité (votes contre de MM. Crépy + Le Cleguerec et Boutigny, Mmes Hembert + Vessereau et Bosquet, M. Gillet, abstention de MM. Derozier et Leguay),

le conseil repousse la proposition de Mme le Maire de mettre en place la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

**. Compétence « Eaux pluviales urbaines » de la Thelloise.** A la majorité (vote contre de Mme Bosquet et M. Boutigny, abstention de M. Gillet), le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de communes Thelloise avec le retrait de la

compétence optionnelle « Eaux pluviales urbaines ».

**. Location de garages municipaux.** A l'unanimité, le conseil accepte la proposition d'augmenter de 1 % le tarif d'occupation des garages municipaux couverts dont la location mensuelle passe de 27 € à 27,28 €.



**. Avancement de grade des employés municipaux.** A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de Mme le Maire de fixer à partir de 2019 à 100 % le volume d'adjoints techniques de catégorie C de la commune pouvant être nommés au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe lorsqu'ils remplissent les conditions pour être nommés à un grade d'avancement.

La séance est levée à 22 h 15. ■

## BILAN ET PROJETS AUX VŒUX DU MAIRE

**M**algré la neige, près de 150 personnes ont assisté mardi 26 janvier 2019 aux vœux du maire d'Angy, Marie-Chantal Noury,

dans la salle multifonction, maires et maire honoraire, représentant des sapeurs-pompiers, présidents d'associations patriotiques et d'associations locales, commerçants, artisans, chefs d'entreprises.

Marie-Chantal Noury a d'abord brossé les travaux réalisés en 2018 : 3<sup>e</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public qui génère une économie d'électricité de 30 %, réfections des rues du Maire et Veuve-Robert, installation de la vidéoprotection, changement de la station des eaux usées de la mairie, mise en conformité des bâtiments communaux, City stade et poursuite

de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Le maire a souligné que 19 des 20 projets du programme électoral de son équipe en 2014 étaient déjà accomplis, la réfection des trottoirs rue Roger-Salengro étant subordonnée aux travaux d'assainissement.

### Des nouveautés en 2019

Elle a remercié pour son soutien financier le Conseil départemental, puis a déploré la décision de la Thelloise d'instaurer dès 2019 une taxe d'enlèvement des ordures ménagères contre laquelle elle a voté. Cette mesure coûtera entre 90 € et 120 € par foyer angylois chaque année.

« Il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget d'une commune »,



## BILAN ET PROJET AUX VŒUX DU MAIRE/SUITE

a-t-elle enchaîné, citant la disparition de la réserve parlementaire, l'aide de l'Etat qui a chuté en 4 ans de 97 000 € à 42 000 €, et l'incertitude entourant la disparition de la taxe d'habitation.

Elle s'est réjouie de beaux événements en 2018, 5 000 visiteurs au Bouquet provincial, la journée du Patrimoine et 50 ans de fêtes communales, le lancement du jardin pédagogique, le 1<sup>er</sup> salon des autoentrepreneurs (2<sup>e</sup> édition le 5 octobre), le séjour à la neige payé par la mairie aux 34 écoliers de CM 1 et 2. L'occasion de remercier les bénévoles des associations locales qui animent le village et d'indiquer des nouveautés en 2019 : le 1<sup>er</sup> salon des jeux du CJRA les 20 et 21 avril, des ateliers au jardin pédagogique et un week-end d'animations autour du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Libération d'Angy les 24 et 25 août. 2019 sera marquée par l'installation de caméras de vidéoprotection à l'église et au stade contre vols et dégradations, la reprise des trottoirs de la rue Roger-Salengro ou encore la mise en place d'un sol souple à la place du sable autour des jeux de l'école.

### Une page Facebook officielle

« Côté communication, une page Facebook Mairie d'Angy a été créée pour couper court aux infox. » Marie-Chantal Noury a remercié les employés communaux « qui œuvrent chaque jour avec compétence et sont à votre

écoute. Ils font d'Angy un village vivant dont on parle de plus en plus car les citations dans la presse ont doublé en quatre ans ». Elle a salué l'action de ses deux adjoints « et des conseillers municipaux qui m'ont toujours fait confiance, ceux qui s'impliquent pour faire aboutir toutes nos réalisations depuis 2014 ».

### Carte-cadeau pour Jeanne, 6 ans

« Travailler pour la commune et ses habitants nécessite pour chacun d'entre nous un engagement qui empiète sur notre vie personnelle ou professionnelle. Merci pour votre motivation et votre implication à mes côtés. C'est ce qui a permis à Angy de conforter son histoire et de préparer au mieux son avenir, a-t-elle conclu. C'est cette action commune, cet investissement de tous pour le bien-être

de chacun qui font d'Angy un village où il fait bon vivre. »



Après les interventions d'Anne Fumery, conseillère départementale, Didier Rumeau, conseiller régional, et Olivier Paccaud, sénateur et conseiller départemental, la maire a appelé Michèle Aubier, présidente de l'AJLA, et sa vice-présidente, Catherine Roquet, cheville ouvrière de la journée Téléthon relancée depuis deux ans à Angy, afin de remettre un chèque-cadeau de 30 € à Jeanne Bras, 6 ans, dont le ballon lâché le 8 décembre a parcouru la plus grande distance.

Les discussions se sont alors engagées autour du buffet réalisé par l'autoentrepreneur d'Angy Greg, de SOS Cuisine. ■



## LES PÊCHEURS RÉEMPOISSONNENT LES ÉTANGS



Les adhérents de l'Amicale des Pêcheurs d'Angy étaient sur le qui-vive samedi 12 janvier 2019. Ils attendaient la livraison de poissons destinés à peupler les étangs de la commune.

En fin de matinée, la cargaison tant attendue est arrivée. En une heure, 50 kg de black pass (la famille des perches), 200 kg de gardons et une trentaine d'Amours blancs (une sorte de carpe)

ont trouvé un nouvel habitat. Les nouveaux venus ont été placés un peu partout dans l'étang. Le président, Damien Calmettes, a indiqué que la présence de black pass était très rare dans l'Oise et que leur installation sera suivie de près. Cette opération, qui a coûté 3 200 €, porte à près de 12 000 € l'effort en réempoissonnement effectué par l'Amicale en deux ans afin de satisfaire ses adhérents. ■

## CHAUDE AMBIANCE À LA GALETTE DU 3<sup>e</sup> ÂGE



La salle multifonction a abrité l'après-midi récréatif concocté pour la galette du 3<sup>e</sup> âge par le comité des fêtes samedi 12 janvier 2019. Plus de quatre-vingts personnes de 65 ans et plus avaient annoncé leur venue pour passer un bon moment.

C'est Violette Nagy, secrétaire du comité, qui leur a souhaité la bienvenue. En raison d'un désistement de dernière minute, le groupe « Les Petits Frous-frous » de Louvres (Val-d'Oise), qui avait fait l'unanimité lors de la remise des colis aux aînés, a accepté d'animer l'événement. La chanteuse Nathy étant souffrante, c'est Francky, le guitariste à la voix de crooner, qui a accompagné Fred au synthé.

Pendant trois heures, ils ont fait preuve de dynamisme, accédant aux demandes et faisant chanter l'assistance. Madison, cha-cha-cha,

paso-doble et autres slows ont attiré les danseurs intrépides sur la piste tandis que les fèves désignaient les Rois. La nuit était déjà tombée quand les participants se sont quittés ravis de cette manifestation conviviale. ■



## SUPER-HÉROS ET PIÑATAS AU MARDI-GRAS



Grâce à une organisation conjointe service Enfance-Jeunesse et comité des fêtes d'Angy, le Mardi-gras a été fêté mardi 5 mars 2019 dès 16 h 30. Une quarantaine d'enfants du périscolaire et d'autres ayant quitté l'école pour se costumer ont garni la salle multifonction : princesses, super-héros, cow-boys, sorcières, coccinelles et même disciples d'Harry Potter.

Après avoir constitué une chenille, les jeunes, sous le regard d'une cinquantaine de parents dont Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, ont sacrifié à la photo de groupe avant de se placer en trois files selon les âges devant les piñatas. Ils devaient à l'aide d'un bâton

frapper ces structures colorées afin d'en faire sortir des kilos de friandises. Chaque gerbe de bonbons propulsés au sol a créé l'émeute. Gâteaux et crêpes chaudes préparés par le comité des fêtes ont alors été partagés. ■



## ANCIENS COMBATTANTS : LE SOUTIEN DE LA MAIRIE

Toujours aidées par la municipalité d'Angy, les trois associations d'anciens combattants du secteur ont tenu cet hiver leur assemblée générale à chaque fois en présence de Marie-Chantal Noury, maire d'Angy. A chacune de ces associations patriotiques, en l'occurrence la section de Bury et ses environs de l'UMRAC, la section de Mouy de la FNACA et celle de l'UNC, les élus majoritaires du conseil municipal d'Angy ont voté jeudi 28 février, lors de l'adoption du budget primitif 2019, une subvention de 160 € destinée à leur permettre de poursuivre leurs activités afin d'entretenir le devoir de mémoire. ■

C'est d'abord la section FNACA de Mouy qui a rassemblé ses adhérents afin de dresser le bilan de l'année écoulée le dimanche 4 novembre 2018 à Mouy. Le président Jacques Lobbé (*au centre*) a notamment évoqué les difficultés rencontrées par la section afin de trouver des bras pour perpétuer la bourse aux armes militaria, laquelle se déroule depuis deux ans dans la salle multifonction d'Angy début septembre. La prochaine édition est d'ailleurs envisagée dimanche 8 septembre. ■



Le dimanche 13 janvier 2019, c'est dans la salle du conseil municipal en mairie d'Angy que s'est déroulée l'assemblée générale de l'UNC AFN en présence d'Anne-Claire Delafontaine, maire de Mouy, et de Pascal Demailly-Lahlouh, conseiller municipal de Saint-Félix. La séance a été marquée par l'installation d'un nouveau président, Olivier Pique (*à droite*), ancien adjudant dans les Transmissions. Il remplace Daniel Latour (*debout*) lequel a trouvé en lui un successeur après avoir tenu ce poste pendant quarante ans ! ■

Samedi 3 mars 2019, plus d'une trentaine de membres de la section de l'UMRAC de Bury et ses environs ont été rejoints par le président départemental de l'UMRAC Patrice Caudron, et les maires de Bury, David Belval, et Saint-Félix, Patrick Vonthron, à nouveau dans la salle du conseil angeylois. Président de la section, Jean-Pierre Dezord (*debout*) a animé la réunion durant laquelle un compte rendu de l'année et le bilan financier ont été présentés. ■



## ASSAINISSEMENT : 6 MOIS DE TRAVAUX



C'est l'un des gros chantiers du mandat : le branchement des habitations de la D 929 (route de Clermont et rue Roger-Salengro) au réseau d'assainissement collectif qui n'avait jamais été réalisé.

Cette opération d'envergure va durer plus de cinq mois de fin janvier à fin juin 2019. Les travaux ont été présentés aux riverains le 10 janvier. Salle multifonction, une soixantaine de personnes ont écouté Marie-Chantal Noury, maire, rappeler qu'ils avaient été prévus par l'ancien SIVOM Eau et assainissement, puis repris par la Thelloise désormais en charge de cette compétence assainissement, ce qu'a confirmé son vice-président Pierre Desliens. Amélie Collette, chef de projet chez Verdi, a détaillé le déroulement du chantier long de 1,2 km assuré par l'entreprise Colas. L'assainissement collectif sera réalisé pour 64 abonnés (dont 6 habitations sur le territoire de Bury) en deux phases : route

de Clermont jusqu'à fin mars, puis rue Roger-Salengro du 30 mars au 28 juin. La circulation est interdite en journée sauf aux riverains, aux bennes à ordures, aux cars de transport scolaire et aux véhicules de secours. Le trafic est dévié par Thury-sous-Clermont ou Bury. Les commerçants d'Angy restent ouverts et accessibles pendant cette période.

La dépense de raccordement des eaux usées des propriétaires pourra être soulagée par une subvention de l'Agence de l'eau Seine – Normandie allant jusqu'à 3 000 €, le branchement devant être effectué dans les deux ans du raccordement.

Après quoi le prix du mètre cube d'eau atteindra 7,60 € TTC, comme pour les autres Angylois déjà assainis. Cette opération coûtera plus d'un million d'euros à la Thelloise qui espère un soutien de l'Agence de l'eau et du Département. ■

## LES AGENTS TECHNIQUES FONT FAIRE DES ÉCONOMIES

Chaque fin d'année, lors de l'installation puis de la désinstallation des décorations lumineuses, la mairie doit faire appel à une société spécialisée qui facture sa prestation. En 2018, les élus de la majorité ont décidé de former les agents techniques à l'utilisation d'une nacelle afin de pouvoir remplir cette mission. Disposant des habilitations électriques nécessaires, ils ont enlevé mi-janvier les illuminations de Noël. Profitant de la location d'une nacelle, ils ont taillé le marronnier de la place Emile-Frémont pour procurer davantage de luminosité aux habitations voisines et éviter aux branches de se projeter vers les câbles aériens. Enfin, maîtrisant les techniques d'abattage et plutôt que de solliciter un bûcheron, ils ont mis au sol puis débité les quatre sapins malades situés devant la mairie. Avec ces trois opérations, ils ont permis à la mairie d'économiser près de 4 000 €. ■



## ANGY - BURY TENNIS DE TABLE



L'association ANGY-BURY TT est composée d'une trentaine d'adhérents de tous âges qui disposent de tout le matériel nécessaire, dont un robot, pour la pratique du tennis de table. Les entraînements ont lieu le mardi soir, de 18 h 30 à 20 heures pour les jeunes avec entraîneur, le jeudi soir à partir de 18 h 30 pour les seniors.

### RÉGIONALE 2



Mickaël et Maxime à l'entraînement.

Le club se compose de trois équipes seniors et une équipe jeune :

- Une régionale 2 maintenue ;
- Une Départementale 1 maintenue en D1 ;
- Une Départementale 3 dans le milieu de tableau de sa poule ;
- Une équipe jeune.

### Aymeric finit premier à la compétition 2018 des 500 points



angyburytt



Angy-Bury TT  
accueil Quomodo

### La D3 en compète à Clermont



Pour nous joindre :  
à la salle multifonction d'Angy,  
place de la Mairie, ou auprès de  
Alain Ratouit (président)  
06.10.96.47.82  
ou Alexis Worobjew  
07.86.73.89.42



**3<sup>e</sup> EDITION DES HAUTS-DE-FRANCE PROPRES.** Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la mairie d'Angy a invité les habitants à prendre part à l'opération « Hauts-de-France propres » samedi 23 mars. Les membres de l'Amicale des Chasseurs et ceux de l'Amicale des Pêcheurs étaient en force parmi la cinquantaine de participants rassem-

blés à 9 h 30 au stade Hector-Devos. Ils ont reçu la visite surprise de Didier Rumeau, conseiller régional.

Après les consignes de sécurité rappelées par Marie-Chantal Noury, le maire, accompagnée de ses deux adjoints, les groupes se sont dispersés. Deux heures plus tard, un amoncellement de détritus était constitué près des conteneurs

à verre : avec les nombreuses canettes et bouteilles d'alcool, baignoire, jardinière d'un mètre carré, grande piscine gonflable, pare-choc de voiture, casque de moto, réfrigérateur et même matelas ont été dénichés ! Les courageux ramasseurs se sont alors rendus au bord de l'étang où les élus leur ont offert un verre de l'amitié. ■



(Photo SDIS.)

**PASCAL ROUYÈRE HONORÉ.**

Conseiller municipal d'Angy et adjoint-chef chez les sapeurs-pompiers, Pascal Rouyère a été mis à l'honneur durant la cérémonie des vœux du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à Beauvais lundi 21 janvier 2019. Devant 200 personnes et personnalités invitées au bilan 2018 des pompiers de l'Oise, il a reçu des

mains du lieutenant-colonel Jean-Luc Désira, président de l'Union des sapeurs-pompiers de l'Oise et au nom du président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, la médaille de Reconnaissance fédérale échelon Argent. Cette récompense reconnaît son travail pour le droit de mémoire, ses recherches sur les sapeurs-pompiers de l'Oise morts pour la France (846 noms répertoriés pour 14-18, déjà plus de 80 pour 39-45) et l'encadrement de jeunes sapeurs-pompiers pour l'entretien des tombes de ces pompiers communaux. ■

**SUR VOTRE AGENDA**

**Jusqu'au vendredi 28 juin :** la rue Roger-Salengro interdite à la circulation en journée pendant les travaux d'assainissement. Les commerces restent accessibles.  
**À partir du mardi 2 avril :** changement des jours de collecte des déchets. Le mardi les déchets ménagers ; le jeudi les déchets à recycler et les déchets verts.  
**Du lundi 8 au vendredi 12 avril :** centre de loisirs pour les 3 - 12 ans (09.72.47.69.88).  
**Samedi 20 et dimanche 21 avril :** 1<sup>er</sup> salon des Jeux du CJRA salle multifonction, samedi de 14 heures à minuit, dimanche de 9 heures à 18 heures. Tournois Magic et de belote, initiations aux jeux de plateau, de cartes, en bois. Accès gratuit.  
**Vendredi 26 avril :** zumba avec l'APE de 20 heures à 22 heures, salle multifonction, au profit de la coopérative scolaire.  
**Samedi 27 avril :** soirée pour Lenny avec l'association « Un espoir en marche », zumba de 20 h 30 à 23 h 30, salle multifonction. Inscriptions au 06.87.98.26.49.  
**Dimanche 28 avril :** brocante du comité des fêtes places de l'École et de la Mairie.  
**Samedi 4 mai :** marché aux fleurs et aux produits locaux de l'APE au profit de la coopérative scolaire, de 10 heures à 18 heures, cour de l'école.  
**Mercredi 8 mai :** cérémonie patriotique, à 11 h 45, au départ de la salle multifonction.  
**Samedi 11 mai :** ateliers au jardin pédagogique dès 14 heures, puis randonnée botanique avec un spécialiste des plantes à 16 heures. Gratuit, ouvert à tous.  
**Samedi 1<sup>er</sup> juin :** rendez-vous au jardin pédagogique autour de la sylvothérapie (soin par les arbres) avec un spécialiste. Horaire à préciser. Gratuit, ouvert à tous.  
**Samedi 22 juin :** Fête de la musique dès 14 heures au jardin pédagogique. Gratuit.  
**Samedi 29 juin :** kermesse de l'école.

**Bulletin municipal d'ANGY**

Mairie, 4 place Henri-Barbusse  
60250 ANGY

**Directeur de la publication :**

Marie-Chantal NOURY

**Conception-réalisation**

Mairie d'ANGY

**Impression :**

SMI à Clermont

**Tirages :**

550 exemplaires

**Diffusion :**

Avril 2019